

# CHUZELLES

## informations



Juillet - août 2003

n° 67

### Le mot du maire....



*Une pensée pour les agriculteurs qui non seulement ont souffert de la canicule et d'une sécheresse exceptionnelle comme tous les Chuzellois mais ont subi de ce fait une importante perte d'exploitation. Nous espérons que la solidarité nationale puisse aider le monde agricole dans ce moment très difficile.*

*La solidarité doit également s'exercer à toutes les générations et les départs prématurés de nos aînés, principalement dans les grandes villes, nous démontrent qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Notre village rural conserve encore ce bon sens de ne pas ignorer les autres, que cet état d'esprit perdure et se renforce.*

*La rentrée scolaire s'est bien passée malgré un dégât des eaux de dernière minute à l'école élémentaire. La prise de fonction de Dominique BOUDILLON policière municipale, début septembre, a permis d'assurer un accès à l'école dans de bonnes conditions de sécurité. J'invite les parents à respecter les panneaux d'interdiction de stationner et les directives de la policière municipale.*

*J'en profite pour rappeler qu'en matière de transport scolaire il est difficile, pour la commune, d'aménager l'ensemble des voiries desservant les arrêts de bus ; il est prudent que les enfants se rendant aux arrêts de car soient munis d'équipements réfléchissants pour être bien vus par les automobilistes, notamment avec l'arrivée de l'hiver.*

*Je compte sur les Chuzellois pour tester et adopter la nouvelle formule de « transport à la demande » mis en place par la C.A.P.V et le S.U.V. pour cette rentrée de septembre.*

*Je souhaite à chacune et chacun une bonne rentrée et vous invite à participer aux prochaines manifestations communales. Réservez dès à présent le samedi 18 octobre pour la matinée nettoyage en collaboration avec les écoles, le mardi 11 novembre ainsi que le samedi 6 décembre pour la 3<sup>ème</sup> édition du marché de Noël.*



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2003

L'an deux mille trois, le 28 juillet, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2003

**PRESENTS :** MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, CAMUZET, CASTRO, MIELCZAREK,  
Mmes : AURIC, CARRET, MOREL, PRAS, SYLVAIN, TERRIER

**EXCUSES :** D. BROUZES donne pouvoir à M. MOREL  
C. BOREL donne pouvoir à E. AURIC  
G. NAVARRO donne pouvoir à P. ALLARD  
MT. ODRAT donne pouvoir à A. SYLVAIN  
A. GODET

**ABSENT:** G DI RUZZA

**SECRETAIRE:** M. MOREL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2003 :

Approuvé à l'unanimité.

◆ **Délibérations**

N°44 : décision modificative n°2 budget communal :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'achat d'une sonorisation avait été prévu au budget communal 2003, section d'investissement, compte 2313.

Suite à l'achat et en raison du modèle choisi (sono mobile), l'imputation budgétaire doit être changée, elle passe du compte 2313 au compte 2188.

Afin de pouvoir régler cette acquisition, il y a lieu de transférer le montant de l'acquisition soit 2689 € du compte 2313 au compte 2188.

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

N°45 : Instauration d'un droit d'entrée à la Chapelle St Maxime :

En concertation avec l'Association Chuzelles Histoire et Patrimoine, l'Office de Tourisme de Vienne et la Municipalité, il est décidé d'instaurer un droit d'entrée à la Chapelle St Maxime pour les groupes de visiteurs ayant traité avec l'Office de Tourisme.

Cette « ressource » permettrait en partie de financer divers travaux d'entretien de sécurité et de restauration liés à ce bâtiment. Le montant de la participation s'élève à 2 €.

L'association Chuzelles Histoire et Patrimoine est volontaire pour recevoir ces fonds, avec l'engagement que les sommes recueillies soient intégrées dans le cofinancement de la restauration de la fresque ou de la Chapelle.

Cette même association participera à la formation des guides chargé(e)s d'assurer la visite et mettra à leur disposition les éléments nécessaires à la constitution de leur dossier consacré à la chapelle.

Une convention sera mise en place avec le président de l'Office de Tourisme de Vienne pour fixer les modalités choisies.

Cette formule évite à la commune la mise en place d'une régie, sachant que l'association et la commune ont un même objectif à savoir : conserver ce patrimoine, l'entretenir, le restaurer et le mettre en valeur. Elle permet également de poursuivre un partenariat fructueux comme en atteste certaines actions telle la restauration de statues.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable pour :

- Donner tout pouvoir au Maire pour la signature d'une convention avec l'Association Chuzelles Histoire et Patrimoine pour l'utilisation de la Chapelle St Maxime suivant les besoins de cette association.
- Donner tout pouvoir au Maire pour la signature d'une convention tripartite avec l'Association Chuzelles Histoire et Patrimoine, l'Office de Tourisme de Vienne et la commune pour :
  - o Instaurer un droit d'entrée à la chapelle St Maxime.
  - o Confier à l'Association Chuzelles Histoire et Patrimoine la réception et la gestion des fonds.

Taxe assainissement au m3 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un tableau chiffré des dépenses et recettes du budget assainissement afin d'étudier l'éventualité d'une hausse de la taxe d'assainissement.

Un débat s'instaure. Afin d'avoir des éléments plus complets avant toute décision, notamment des informations comparatives avec les communes voisines, Monsieur le Maire décide d'ajourner ce dossier et propose de le représenter une fois les renseignements obtenus, après les congés.

N°46 : Appartement de la commune près du mille club :

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un administré chuzellois demande à la commune de pouvoir louer cet appartement pendant les travaux de restauration de sa maison.

Après explications, les membres présents émettent un avis favorable par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS et donnent tout pouvoir au Maire pour la signature du bail précaire et les pièces comptables s'y rapportant.

#### N°47 : Tarif du restaurant scolaire pour année 2003-2004 :

La circulaire préfectorale du 26 juin 2003 informe le Conseil Municipal des tarifs de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public pour l'année 2003-2004. Le taux moyen d'augmentation est fixé à 2.3 %.

Après avoir pris connaissance de cette circulaire et en avoir délibéré, le prix du ticket repas est fixé à 3.25 € pour l'année scolaire 2003-2004 à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

Après délibération, cette décision est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

#### N°48 : Mise en place d'un tarif majoré au restaurant scolaire :

Face aux problèmes de non-respect des dates de ventes de tickets-repas qui se répètent inlassablement malgré les rappels, Monsieur le Maire propose une majoration de 10 % applicable sur le prix du ticket. Ce non-respect entraîne des désagréments au niveau comptable et le déroulement des tâches de travail s'en trouve fortement perturbé.

Après renseignements pris auprès de diverses administrations, ce problème peut être résolu par la mise en place d'une majoration qui s'applique comme suit :

- un titre de recette majoré sera adressé à l'utilisateur qui n'aura pas respecté les dates de vente et qui se présentera en Mairie pour l'achat de tickets.
- L'utilisateur devra s'acquitter de la somme due auprès de la Trésorerie de Vienne qui sera chargée de l'exécution du titre de recettes.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION. Cette décision est applicable à compter de la rentrée scolaire 2003-2004.

### ◆ Commissions communales

#### Travaux de cet été :

Un premier bilan des travaux est dressé :

- Peinture dans le bureau de la directrice de l'école maternelle + toilette : travaux effectués
- Vestiaires du stade : suite aux dégradations, les travaux d'électricité et de plomberie ont été réalisés, il reste les cloisons séparatives à installer. L'éclairage partiel du stade est réalisé.
- En raison des derniers orages, et par conséquent du surcroît de travail pour les employés municipaux, le planning des travaux se trouve quelque peu modifié.
- Chaufferie écoles : Le permis de construire a été délivré, la consultation des entreprises est lancée.

#### Concession Nouvelle de Gaz :

Une réunion avec des responsables de GDF doit avoir lieu jeudi 31 juillet pour faire le point sur ce chantier.

#### Bilan du 13 juillet :

Cette soirée s'est agréablement déroulée, des élus aidés de volontaires ont mis en place un chapiteau.

Les personnes présentes ont pu admirer le feu d'artifice d'une qualité remarquable et se désaltérer à la buvette tenue par le Club des Anciens. 149 repas ont été servis.

Le coût total de cette soirée s'élève pour la commune à 3 458.01 €.

Le Conseil Municipal remercie tous les organisateurs pour leur dévouement.

#### Sécheresse et orages :

En raison de la forte sécheresse qui s'est installée, des consignes de prudence et de vigilance sont à respecter, notamment envers les risques d'incendie et la réglementation de consommation d'eau régie par arrêté préfectoral.

#### Fleurissement, photos, appareil numérique :

La Commission Communale « Fleurissement » a effectué sa tournée dans le village.

Malgré la sécheresse, les membres de cette commission ont pu admirer le travail et les efforts des futurs lauréats.

Lors de leur visite, les membres de la commission fleurissement du Conseil Général ont constaté que la commune avait tenu compte des conseils prodigués en 2002 et nous encourage à persévérer dans cette voie.

L'achat de l'appareil photo numérique, pour mémoriser entre autres les réalisations, est à l'étude.

#### Assainissement des Serpaizières :

Suite à différentes réunions avec les organismes financeurs de ce projet, Monsieur le Maire fait le point pour des aides sur lesquelles la commune peut désormais compter concernant la canalisation de transit :

- Conseil Général : 35 % + 5 % sur une dépense subventionnelle de 106 200 € HT.
- Agence de l'Eau : 29.6 % + 10.26 % sur une dépense subventionnelle de 84 800 € HT.

#### SE 38 : Syndicat d'Electricité de l'Isère

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le président de ce syndicat à l'ensemble des communes membres du Comité Syndical, suite au scrutin du 30 juin dernier relatif à la mise en conformité des statuts sur l'exercice des compétences transférées par les communes et les syndicats primaires à ce syndicat.

Le président rappelle le score sans appel du scrutin du 30 juin, au cours duquel la délibération sur la mise en conformité des statuts a été rejetée à 205 voix contre

sur les 330 voix exprimées. Cette décision majoritaire se traduit par le maintien des statuts en vigueur.

Néanmoins, si une commune est intéressée et le sollicite par délibération, elle peut toujours transférer au SE 38 la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz dans le cadre des compétences optionnelles actuelles du syndicat.

La commune de Chuzelles ne souhaite pas actuellement confier sa maîtrise d'ouvrage à des tiers.

#### ◆ DIVERS :

##### Logement OPAC :

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal se positionne sur l'attribution du logement vacant aux Bourrelières.

Après explications, le Conseil Municipal souhaite que les membres du Comité Local de l'Habitat suivent les propositions du CCAS de la Commune pour l'attribution du logement actuellement vacant.

##### Enquête Plan de Déplacement Urbain :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le collectif a remis son dossier, celui-ci a été annexé au registre d'enquête publique de même que le courrier de la Municipalité.

Au total 65 remarques dont 15 courriers ont été portés sur ce registre.

##### Interventions du Centre de Secours au mois de juin :

Les données sont inexploitable par la commune car elles sont codées donc incompréhensibles.

##### CAPV : Réunion sur le Projet d'Agglomération le 15 juillet :

L'article 26 de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT du 25 juin 1999) propose aux aires urbaines comptant au moins 50 000 habitants, dont une commune centre de plus de 15 000 habitants, d'élaborer des projets d'agglomération.

Le projet d'agglomération sert de base à un contrat particulier, dit Contrat d'Agglomération, en application du Contrat de Plan-État-Région.

Le Décret n°2000-1248 (du 22 décembre 2000) précise les modalités d'élaboration.

Le contenu du projet d'Agglomération :

- Orientations :
- développement économique et cohésion sociale
- aménagement et urbanisme
- transport
- logement
- politique de la ville

- politique de l'environnement et gestion des ressources
- Mesures de mise en œuvre des orientations.

Lors de la réunion du 15 juillet, des éléments de pré diagnostic du projet d'agglomération ont été présentés :

- les espaces naturels, agricoles et paysagers
- la ressource en eau
- les risques naturels et industriels
- les potentialités touristiques
- les déplacements

La présentation du diagnostic final aura lieu le 11 septembre 2003 lors d'une commission Aménagement élargie.

##### CAPV environnement :

En réponse à un courrier de Monsieur le Maire au sujet de la gestion des huiles alimentaires usagées, un responsable de la CAPV informe que ses services vont rechercher les filières de recyclage propres à ce produit et ainsi examiner les possibilités d'offrir ce service supplémentaire aux particuliers, à partir des déchetteries.

##### Épandage des boues sur la commune :

Des plaintes de chuzellois ont été déposées en Mairie en raison du désagrément occasionné par les fortes odeurs.

Un courrier sera adressé à l'organisme en charge de l'épandage.

Lecture est donnée d'un courrier-pétition relatif aux bruits intempestifs occasionnés par des jeunes au centre village.

Le Conseil prend acte de ce ras-le-bol et décide de faire une mise au point avec les jeunes en question, notamment en leur rappelant quelques règles de civilités de base, à commencer par le respect d'autrui.

##### Prochaines réunions :

- 22 août à 19h00 : commission « urbanisme »
- 25 août à 19h00 : commission « adjoints »
- 29 août à 19h00 : conseil municipal
- 12 septembre à 19h00 : réunion avec les responsables d'association pour le planning annuel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire

G. BOURGUIGNON



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2003

L'an deux mille trois, le 29 août, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2003

**PRESENTS :** MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, NAVARRO, CAMUZET, BROUZES,  
Mmes : BOREL, CARRET, MOREL, SYLVAIN, ODRAT, TERRIER, PRAS,

**EXCUSES :** A.GODET donne procuration à C.BOREL  
A.CASTRO donne procuration à G.NAVARRO  
J.MIELCZAREK donne procuration à D.BROUZES

**ABSENTS :** G.DI RUZZA, E.AURIC.

**SECRETAIRE :** M.MOREL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h.20

Avant l'ouverture de séance du conseil municipal suivant l'ordre du jour prévu, Monsieur le Maire expose divers problèmes survenus dans l'été :

◆ problème de sécurité :

Courant août, les gens du voyage ont souhaité s'installer avec une quinzaine de caravanes sur l'aire de pique-nique de la commune. Le maire leur a signifié un refus pour des raisons de sécurité.

Devant l'insistance de ces personnes qui voulaient s'installer de force, la gendarmerie a été prévenue.

Un arrêté d'interdiction de stationner à tous véhicules sur l'aire de pique-nique a été pris.

Finalement, les gens du voyage ne sont pas venus sur la commune.

◆ dépôt de plaintes :

Un dépôt de plainte a été déposé auprès de la gendarmerie pour une décharge de pneus vers la carrière, la casse d'un miroir par un véhicule à la sortie de la route du stade, et également des tags sur un abri-bus.

Le maire met également en garde les élus sur l'importance de certains dossiers à traiter en urgence.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juillet 2003 :

Approuvé par, une abstention et 14 pour.

◆ Délibérations :

Assainissement transit Luzinay -Villette -via Chuzelles : coût de l'étude :

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour. Après contact avec la mairie de Luzinay, il s'avère que les frais d'études sont subventionnées et seront partagées entre Luzinay et Villette-de-Vienne. Chuzelles ne participera donc pas à cette dépense.

N°49 : Administration Générale - Siège de la communauté d'Agglomération du Pays Viennois :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2001-11078 en date du 19 décembre 2001 fixant le siège de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, 3 place de l'Hôtel de Ville 38200 VIENNE

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois du 15 Mai 2003 fixant son nouveau siège 30 avenue du Général Leclerc, Espace Saint-Germain, Bât Antarès, BP 263, 38217 VIENNE Cedex

**DELIBERE**

Article 1 : Accepte le transfert du siège de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois 30 avenue du Général Leclerc, Espace Saint-Germain, Bât Antarès, BP 263, 38217 VIENNE Cedex

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de

sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document et plus généralement à faire le nécessaire.

#### N°50 : Règlement intérieur des A.T.S.E.M. (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)

Marie-Thérèse CARRET explique au conseil municipal que le règlement intérieur concernant les A.T.S.E.M. a été revu et mis à jour par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère, notamment suite au passage à 35 heures.

Il est proposé au conseil municipal de l'adopter tel que, étant donné qu'il n'y a pas de grandes modifications concernant le travail devant être effectué par les A.T.S.E.M.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur des A.T.S.E.M. tel que proposé par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère.

#### ◆ DIVERS :

##### Restaurant scolaire :

Le maire donne lecture d'un courrier du Centre des Mille Loisirs sollicitant l'autorisation d'utiliser le restaurant scolaire tous les mercredis, suite à de nouvelles mesures d'hygiène demandées par la PMI pour les 4-6 ans.

G. NAVARRO précise que le centre mettrait en place les mercredis à partir d'octobre, si la réponse de la mairie était positive. Sinon, le centre ne fera plus d'accueil le mercredi.

Le maire pense que l'on ne doit pas refuser et qu'il faut voir avec l'emploi du temps de la responsable du restaurant scolaire.

M. MOREL fait part de certaines remarques de la responsable du restaurant scolaire concernant l'entretien du restaurant scolaire, l'hygiène, le budget, etc...

Le maire précise qu'un accord doit être donné par écrit, en prenant en compte les remarques sur l'hygiène et les produits d'entretien. G.NAVARRO et M.MOREL sont chargés de faire le courrier.

##### Personnel communal :

le maire informe le conseil municipal des différents recrutements effectués pour la rentrée :

◆ Magali NIVON, en congés maternité, sera remplacée à compter du 2 septembre 2003 par Mme GUIBEAUD Bérandère, au restaurant scolaire, entretien école maternelle, bibliothèque et salle des Poetières.

◆ Mme CAETANO Lucienne aidera au restaurant scolaire le temps de midi à compter du 2 septembre 2003.

◆ Melle BOUDILLON Dominique prend son poste de Gardien de Police Municipale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003 en remplacement de Monsieur NAUD Christian parti à la retraite.

◆ M. SEBASTIAO Armandino remplacera à compter du 15 septembre 2003 M. PLANTIER Louis au service Voirie-Entretien de Bâtiments.

##### Dossiers sécheresse :

16 dossiers de demande d'indemnisation ont été adressés à la D.D.A.F.

Un article paraîtra à ce sujet dans le bulletin municipal.

##### MIRNAT (Mission Interservices des Risques Naturels de l'Isère) :

Le bureau d'étude GIPEA a adressé à la mairie de Chuzelles le dossier définitif sur les risques majeurs. Ce dossier énumère très précisément les risques de notre commune et donne une information préventive qui consiste à renseigner chaque citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se produire sur ses lieux de vie (habitat, travail, congés...) et sur les mesures de sauvegarde à mettre en œuvre pour s'en protéger.

Un article sera consacré à ce dossier dans notre prochain bulletin municipal.

##### Partenariat entre la CAPV et la communauté rurale de Gabou au Sénégal:

Une délégation de la communauté rurale de Gabou sera à Vienne (C.A.P.V.) du 13 au 20 septembre 2003 (2 personnes du Sénégal et 2 personnes de Paris). Diverses manifestations sont organisées pendant leur séjour.

##### Transport à la demande - S.U.V. - Service Urbain Viennois :

Des dépliants concernant le transport à la demande mis en place par le Service Urbain de Vienne ont été distribués chez tous les Chuzellois.

##### Appareil photo numérique :

Un appareil photo numérique a été acheté, il permettra de suivre les diverses évolutions de la commune (urbanisme, fleurissement...)

##### Courses cyclistes :

Diverses courses cyclistes sont organisées sur la commune :

◆ le 13 septembre 2003 randonnée V.T.T. et pédestre organisée par l'association des Classes de Chuzelles

♦ le 20 septembre 2003 course cycliste « Chrono Individuel de Luzinay » organisée par le Club Viennois d'Animation Cycliste

♦ le 28 septembre 2003 course cycliste organisée par la Roue d'Or Viennoise.

#### Epanchage des boues :

Suite à des désagréments olfactifs occasionnés par les épandages des sous-produits papetiers effectués sur la commune, le maire avait adressé un courrier à la société T.V.D. (Traitement-Valorisation-Décontamination) pour leur signaler le problème. Une réponse a été reçue en mairie dans laquelle T.V.D. a bien pris conscience du problème généré par les conditions climatiques exceptionnelles de cet été. Les prochains épandages auront lieu sur des parcelles éloignées du bourg et après les récoltes de maïs et de tournesol.

#### Débouché – voie nouvelle « Bourrelières Sud » OPAC sur la R.D.36 :

Afin d'améliorer le débouché actuel et favoriser la création d'une voie nouvelle desservant 12 maisons en construction, M. et Mme ANFRYE ont eu un entretien avec monsieur le maire afin de rétrocéder gratuitement une parcelle de terrain côté R.D.36.

Par contre la municipalité permettrait le passage du tout à l'égout de la propriété ANFRYE au futur aménagement.

Cette petite parcelle permettrait d'agrandir le trottoir, de déplacer le panneau « Piétons » et surtout d'améliorer la visibilité en sortant de l'OPAC.

Le conseil municipal donne un accord de principe sous réserve que le coût du branchement reste abordable. Un devis sera demandé immédiatement.

#### Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

Une réunion a eu lieu en mairie le 21 août 2003 en présence de Madame Françoise MAGNE qui fait partie des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.).

Elle demande à la commune de faire un recensement des divers délits survenus sur le territoire de la commune en 2002 et 2003.

Madame MAGNE est en relation avec les instances de sécurité (préfet, gendarmerie, procureur de la République, etc...), et donc conseiller la mairie sur les démarches à effectuer en cas de délit.

Le maire précise qu'il ne faut pas confondre incivilité et délit. Par exemple, l'impolitesse est de l'incivilité, mais le fait de taguer, de jeter des débris n'importe où, sont des délits.

#### Invitations:

✓ les Virades de l'espoir auront lieu le 28 septembre 2003 : manifestations sportives et festives organisées pour la lutte contre la mucoviscidose.

✓ Environnement : journée nettoyage de la commune proposée le 18 octobre 2003.

✓ forum des associations à Estrablin : le 6 septembre 2003.

✓ courses de l'Ecureuil aux Côtes d'Arey : le 7 septembre 2003.

✓ salon du sport à Vienne : le 13 septembre 2003.

✓ un apéritif de bienvenue avec les enseignants et le personnel aura lieu le 19 septembre 2003.

✓ une date est à trouver pour une petite réunion de départ pour Mrs Christian NAUD et Louis PLANTIER et la présentation du nouveau personnel.

#### Réunions

✓ réunions d'adjoints : le 5 septembre 2003 à 19 heures et le 22 septembre 2003 à 19 heures.

✓ réunion préparatoire du 6 décembre 2003 (Marché de Noël) : le 15 septembre 2003 à 19 H45.

✓ réunion urbanisme le 17 septembre 2003 à 19 heures.

La séance du conseil municipal s'est déroulée au milieu de toiles d'enfants prêtées par la C.A.P.Vie.

Cette exposition reste en mairie, dans la salle du conseil municipal, pour les administrés, aux heures d'ouverture jusqu'au vendredi 5 septembre 2003.

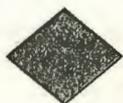
#### Modification de permanence d'un adjoint :

M.T.CARRET, adjoint aux finances et personnel, pour des raisons professionnelles, n'est plus en mesure d'assurer sa permanence le mardi matin mais sera en mairie le vendredi après-midi jusqu'à la fin de l'année.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 heures 45.

**Le Maire,**

**G. BOURGUIGNON**



## COMMISSIONS COMMUNALES

### ◇ URBANISME

Il existe 3 catégories de travaux ou de constructions :

#### 1. Les travaux non soumis à autorisation ni déclaration, dits "travaux exclus".

Ils comprennent :

- les travaux à l'intérieur d'un bâtiment, n'en modifiant ni la destination, ni l'aspect extérieur, ni le volume ou le nombre de niveaux.
- les petites constructions de terrasse dont la hauteur du sol n'excèdent pas 0,60m.

#### 2. Les travaux soumis à une simple déclaration, dits "travaux exemptés".

Ils comprennent :

- les modifications de toiture
- les créations d'ouvertures
- les murs de plus de 2m de hauteur
- les clôtures
- les créations de piscines non couvertes quelles que soit leur dimension et la nature des matériaux utilisés
- les adjonctions de balcon, terrasse, véranda, loggia
- la création d'une pièce d'habitation supplémentaire
- la construction d'un abri de jardin
- la construction d'un garage
- les habitations légères de loisirs (SHON inférieur à 35 m<sup>2</sup>)
- les travaux de ravalement de façade
- les châssis, serres dont la hauteur est comprise entre 1m50 et 4m.

Sont soumis à déclaration de travaux exemptés de permis de construire uniquement ceux ne dépassant pas 20m<sup>2</sup>.

#### 3. Les travaux soumis à un permis de construire

Tous les travaux non mentionnés dans les deux premières rubriques doivent faire l'objet d'un permis de construire.

- imprimé pc 157 (bleu) pour une maison individuelle
  - construction d'habitation
  - extension d'habitation de plus de 20m<sup>2</sup>
  - toute autre construction de plus de 20m<sup>2</sup>
- imprimé pc 158 (jaune) pour les autres cas
  - bâtiments agricoles
  - bureaux, locaux industriels.

#### Petit Lexique

Coefficient d'occupation des sols (COS) : il détermine la surface constructible sur un terrain. Cette surface est obtenue en multipliant ce coefficient par la surface du terrain. Chaque zone a un coefficient qui est mentionné au règlement du POS, devenu PLU (Plan Local d'Urbanisme)

#### Surface Hors Œuvre Brute (SHOB) :

C'est la surface de tous les planchers d'une construction, y compris les murs, à laquelle s'ajoute des surfaces dites non habitables (les garages, les terrasses, les surfaces de moins de 1.80m sous plafond, certaines annexes).

#### Surface Hors Œuvre Nette (SHON) :

C'est la surface obtenue en déduisant de la SHOB certaines superficies limitativement énumérées à l'article R 112-2 du code de l'Urbanisme (sous-sol et combles non aménageables, balcons et surfaces non closes aux rez-de-chaussée, garages..).

#### Arrêté n°2001-5521 - Préfecture de l'Isère

Classant le département de l'Isère zone à risque d'expositions au plomb, cet arrêté a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2001.

Pour toute construction antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1948 et située dans le département de l'Isère, un état de risque d'accessibilité au plomb doit être annexé à toute promesse unilatérale de vente ou d'achat.

Cet état doit avoir été établi depuis moins d'un an à la date de la promesse de vente ou d'achat.

## ◇ Mission Interservices des Risques Naturels de l'Isère – M.I.R.N.A.T

Le 26 juillet 2003 nous avons reçu, émanant de la préfecture de l'Isère le dossier communal synthétique sur la commune de Chuzelles – Programme 2002 – Version définitive mai 2003. Le dossier a été réalisé par le bureau d'étude GIPEA

Le dossier synthétique permet au maire d'élaborer le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) comportant notamment les mesures de sauvegarde relevant de ses pouvoirs de police.

Concernant la commune de Chuzelles, deux catégories de risques sont recensées.

### A - les risques naturels

Tempête  
Inondations et coulées de boue  
Glissement de terrain  
Sismique

Les mesures de préventions mises en œuvre sont :

- entretien de la Sévenne
- entretien du paysage agricole
- constitution d'un syndicat en 1975 ( 4 vallées)
- étude CEDRAT 2001 (recensement et cartographie partiels du risque inondation sur la commune.

Tout le territoire communal est classé en zone 0 (risque négligeable mais non nul) d'après le zonage sismique de la France (BRGM)

### B- Les risques technologiques

Le seul risque retenu est le transport de matières dangereuses qui peut se faire sous deux formes :

- par canalisations (hydrogène), avec comme risque potentiel la fuite d'hydrogène.

Les mesures de prévention et de protection adoptées sont les suivantes : chaque personne ayant l'intention de travailler dans le sous-sol à proximité de la canalisation d'hydrogène doit adresser une déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT) à l'Air Liquide à Feyzin

- par route

Toutes les voies routières peuvent par définition être soumises à ce risque. Les conséquences qui peuvent en découler sont de trois ordres : explosion – incendie – pollution (eau, air, sol).

Les services de l'état ont lancé la procédure d'élaboration d'un plan de secours spécialisé (PSS) transports de matières dangereuses.

Ces travaux devraient permettre de définir d'une part les axes les plus fréquents et, d'autre part, les moyens de secours qui pourraient être mis en œuvre en fonction du type d'accident et du produit concerné.

Le dossier communal synthétique est à la disposition des administrés aux heures d'ouverture de la mairie

## ◇ Environnement

### Numéro vert sécheresse

Attribution du revenu minimum d'insertion, à titre dérogatoire et pour une durée limitée, aux agriculteurs victimes du gel de la sécheresse en 2003.

L'attribution de l'allocation de revenu minimum d'insertion aux agriculteurs et leurs familles qui subissent les conséquences de ces événements exceptionnels s'inscrit dans une logique de solidarité et de complémentarité avec les droits légaux et réglementaires, indépendamment des autres aides auxquelles les intéressés peuvent prétendre pour garantir la survie de leur outil de production.

Le revenu minimum d'insertion demeure une prestation d'aide sociale et de subsistance destinée à faire face aux besoins vitaux des personnes en difficulté. Elle ouvre droit à une couverture maladie universelle complémentaire, à certains allègements de cotisations et autres possibilités. Elle ne fait pas l'objet d'un recours sur succession.

L'instruction des dossiers de demande est confié aux travailleurs sociaux de la MSA qui s'attacheront à étudier, en lien avec la profession, la situation sociale et financière des demandeurs. Les dossiers doivent être adressés :

Mutualité Sociale Agricole, service de l'action sociale, 5 place Gustave RIVET, 38048 GRENOBLE cedex 1.

Le calcul du montant de l'allocation et son versement sont effectués par la MSA au vue des éléments figurant sur la décision préfectorale d'attribution.

Des informations complémentaires pourront être données au numéro vert suivant : **0 800 801 828**

## **Qualité de l'air : ozone**

### **Un épisode long et intense...**

Depuis le début du mois de juin 2003 des niveaux d'ozone élevés ont été enregistrés sur l'ensemble des sites de surveillance pour le secteur couvert par SUPAIRE, qui va de Vienne (au nord) jusqu'à Sablons (au sud).

Le seuil d'information de  $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$  et par heure a été dépassé 69 fois sur 22 jours pour le site le plus touché contre « seulement » 7 jours en 2001. La concentration horaire record de  $256 \mu\text{g}/\text{m}^3$  enregistrée en 2001 n'a pas été dépassée, le maxima atteint en 2003 est de  $242 \mu\text{g}/\text{m}^3$  (valeur mesurée à la station de Vienne-Estressin). Cette valeur est supérieure au futur seuil d'alerte européen ( $240 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

Ces dépassements répétés ont entraîné l'activation durant plusieurs jours des procédures préfectorales de recommandations sanitaires et comportementales.

Ainsi le préfet de l'Isère a mis en place une limitation de vitesse à 70 km/h dans l'agglomération viennoise du 8 au 15 août. De plus, les transports en commun de l'agglomération de Vienne ont été gratuits pendant l'épisode, par décision des élus.

### **Pourquoi un tel épisode de pollution ?**

L'ensoleillement important et les fortes températures ont favorisé la production d'ozone à partir de polluants précurseurs, oxydes d'azote et composés organiques volatils. Dans le même temps, l'atmosphère très stable avec un vent faible nuisait à la dispersion des polluants facilitant l'accumulation de l'ozone.

### **Conséquences des épisodes pollués**

#### Effets de l'ozone sur l'individu :

L'ozone est un irritant des muqueuses, des voies respiratoires et des yeux. Il pénètre jusqu'aux alvéoles pour entraîner une inflammation des

bronches. Chez des patients asthmatiques, il peut déclencher une crise d'asthme. D'autres travaux sur l'homme et l'animal montrent que l'inhalation d'ozone entraîne une diminution de la fonction ventilatoire, l'apparition de symptômes respiratoires et une hyper réactivité bronchique.

#### Effets à court terme sur la population :

les effets à court terme se mesurent à l'aide d'indicateurs sanitaires ( mortalité anticipée, admissions hospitalières...) qui surviennent dans les tous premiers jours qui suivent les variations des teneurs en polluants atmosphériques. L'ozone est en période estivale, l'un des principaux indicateurs de la pollution atmosphérique.

#### Effets de l'ozone sur la végétation :

Lorsque les concentrations en ozone augmentent, dès le printemps des dégâts visibles peuvent apparaître sur les feuilles ou les aiguilles des plantes et provoquer des perturbations de leur croissance.

De fortes concentrations d'ozone entraînent des pertes de rendement agricole. Les espèces aux feuilles très perméables, par exemple le trèfle, les tomates, le soja ou les haricots, souffrent particulièrement, de même que les céréales. La perte de rendement peut, selon les cultures et les régions atteindre 20%.

L'ozone peut affecter la biodiversité et influencer la sélection des plantes en croissance et affaiblir la résistance des plantes face aux maladies et aux parasites.

### **Seuils réglementaires pour l'ozone :**

Les modalités sont définies dans les arrêtés préfectoraux ;

- ◆ Seuil d'information et de recommandations pour les personnes sensibles :  $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$  sur 1 heure
- ◆ Seuil d'alerte :  $360 \mu\text{g}/\text{m}^3$  sur 1 heure
- ◆ Futur seuil d'alerte européen :  $240 \mu\text{g}/\text{m}^3$  sur 1 heure pour l'information de la population et  $240 \mu\text{g}/\text{m}^3$  sur 3 heures consécutives pour les mesures d'urgence

Ces informations ont été extraites du site <http://www.atmo-rhonealpes.org> sur lequel vous pourrez trouver de plus amples renseignements.

## Nettoyage du village – 18 octobre 2003

Vous avez constaté sans doute, que le long de nos chemins poussait ça et là quelques indésirables détritiques, posés bien sûr par la main de l'homme.

Pour remédier à ce contingent de canettes, emballages et bien d'autres objets encombrants, dont les propriétaires ont fait don à notre commune, nous organisons le nettoyage automnal annuel le :

**Samedi 18 octobre 2003**

Rendez-vous à 8h45 devant la mairie.

## ◆ Ecoles

### Nouvelles équipes enseignantes pour l'année 2003/2004

#### Notre école maternelle accueille 93 élèves

- Classe des petits - 23 élèves  
Annie DIARD
- Classe des petits / moyens – 24 élèves  
Sophie MONDIERE – Estelle ENRIETTO
- Classe des moyens / grands – 22 élèves  
Alexandra CLARY
- Classe des grands – 24 élèves  
Danièle COUDRET

#### Notre école élémentaire accueille 123 élèves

- CP – 23 élèves :  
Géraldine QUERE
- CP / CE1 – 23 élèves :  
Pascale PICCOLOMO
- CE1 / CE2 – 26 élèves :  
Natacha MUZY
- CE2 / CM1 – 26 élèves :  
Cyril BOUBAS
- CM2 – 25 élèves :  
Olivier BRUN

## ◆ Voirie - Bâtiments

### Travaux d'été

Profitant des vacances scolaires, nous avons effectué des travaux d'entretien et de rénovation concernant les bâtiments suivants :

#### Ecoles

- ◆ intérieur : École maternelle réfection des peintures du bureau de la directrice ainsi que les toilettes des petits.
- ◆ A l'ensemble du groupe scolaire y compris les deux préfabriqués, la mise en conformité des installations électriques.
- ◆ extérieur: Maternelle travaux de peinture réfection des boiserie de portes et fenêtres réalisés par l'entreprise FANTONI .
- ◆ Chalet de rangement de jeux, décapage et application de deux couches de lasure par nos employés communaux.

#### Abris bus :

Nettoyage et application de peinture dans les deux abris restants.

#### Stade municipal :

- ◆ Dépose et remplacement du portail et pose d'un accès sélectif, avec une mise en retrait par rapport à la voie.
- ◆ Clôture : Dépose et remplacement de la partie gauche en entrant, d'un nouveau grillage plus haut en panneaux de conception plus solide.
- ◆ Vestiaire : Rénovation des douches remplacement des murets détériorés par des panneaux isothermes laqués blancs.
- ◆ Installation à l'extérieur de deux brosses à chaussures pour footballeur et rugbyman fixées à l'entrée.

#### Matériel de voirie:

- ◆ Pour faciliter le transport de la tondeuse ou de matériels divers, achat d'une remorque
- ◆ Achat d'un souffleur pour le nettoyage hivernal des feuilles.



## PÊLE - MELE

### **Mairie - 38200 CHUZELLES**

Tel : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

e.mail : [mairie-chuzelles@wanadoo.fr](mailto:mairie-chuzelles@wanadoo.fr)

#### Horaire d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30

Mercredi : 10h00 – 11h30

Vendredi : 16h00 – 19h00

### **Distribution du courrier**

Nous remercions les chuzellois de bien vouloir prendre des précautions avec leurs chiens afin que les employés de la poste ou des services publics ne soient pas agressés, ou mordus par ceux-ci lors de la distribution du courrier ou autres.

Nos facteurs sont également confrontés aux problèmes de :

- Manque de noms des personnes sur les boîtes aux lettres
- Gêne due aux poubelles placées devant les mêmes boîtes aux lettres

Veuillez tenir compte de ces remarques qui faciliteront le travail quotidien des employés de la poste.

### **Rétablissement du visa par les autorités américaines pour les ressortissants français non munis d'un passeport à lecture optique.**

A dater du 1<sup>er</sup> octobre 2003, les ressortissants français qui se rendent aux Etats-Unis devront être titulaires d'un passeport sécurisé avec zone de lecture optique, pour continuer à bénéficier de l'exemption de visa.

Il est important de préciser que cette mesure ne vise pas uniquement la France mais l'ensemble des pays qui bénéficient de la dispense de visa pour les séjours aux USA n'excédant pas trois mois.

Le coût du visa imposé par les Etats-Unis est de 90 euros à la date du 28 juillet 2003 ; le délai d'obtention devrait avoisiner huit semaines.

### **PDU – Plan de Déplacement Urbain** **Enquête publique**

Dans le cadre de l'enquête publique, le collectif Chuzellois d'opposition au projet de contournement Est de Vienne passant par Chuzelles, a élaboré un dossier argumenté, qui a été remis au commissaire enquêteur. Ce dossier est consultable en mairie.

A la date du 4 septembre, le commissaire enquêteur n'avait encore pas remis son rapport.

### **Arrêté municipal concernant la commune de VILLETTE DE VIENNE**

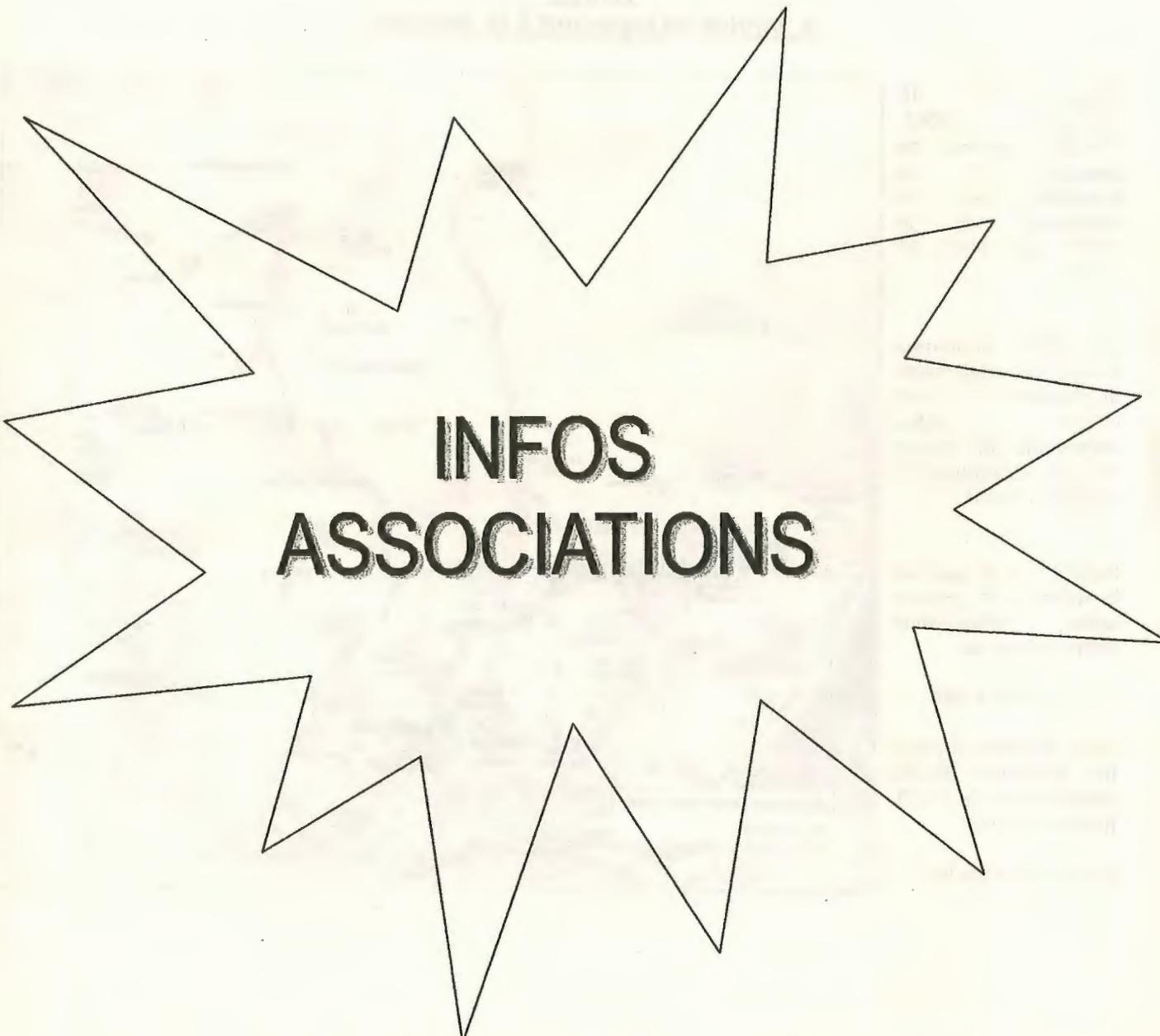


Pour des raisons de sécurité, Monsieur le maire de Villette de Vienne nous informe qu'il a pris deux arrêtés municipaux concernant la circulation sur le chemin communal du Maupas ( route reliant Villette à Serpaize et passant devant le déchetterie).

Le 1<sup>er</sup> concerne la vitesse qui sera limitée à 70Km/h dans les deux sens avec interdiction de doubler, entre le libre-service du dépôt pétrolier et le panneau d'entrée et de sortie du village.

L'autre concerne l'accès à la déchetterie pour les automobilistes venant du sud qui ne respecte pas le panneau interdisant de tourner à gauche (pour accéder à la déchetterie en venant du Serpaize, il est obligatoire de remonter jusqu'au rond-point).





# **INFOS ASSOCIATIONS**

**Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.  
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.**

## **GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHUZELLOISE**

**REPRISE DES COURS LE MARDI 9 SEPTEMBRE 2003**

### **HORAIRES DES COURS**

#### **Adultes**

Mardi matin      8 h 45 - 9 h 45  
                         10 h 00 - 11 h 00  
Mardi soir        19 h 30 - 20 h 30  
Jeudi soir         19 h 00 - 20 h 00

#### **Ados**

Mardi soir        18 h 15 - 19 h 15

**Reprise des cours enfants  
le jeudi 11 septembre 2003**

**4 ans - 6 ans**      16 h 45 - 17 h 45

**7 ans - 10 ans**    17 h 45 - 18 h 45

**Inscription le jeudi 4 septembre 2003  
de 16 h 30 à 19 h au Mille-Club**

Prix de la licence 75 € pour l'année  
(*Tarif dégressif pour le 2<sup>ème</sup> enfant inscrit 70 €*)

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
LE MARDI 7 OCTOBRE 2003  
(à 20 h 30 après le cours)**

**ASSOCIATION CENTRE 1000 LOISIRS A CHUZELLES  
TEL 04 74 57 41 74**

**CENTRE DE LOISIRS DE 4 À 14 ANS**

À LA JOURNÉE OU DEMI-JOURNÉE

**LES VACANCES SCOLAIRES** (FÉVRIER-AVRIL-JUILLET-FIN AOÛT-TOUSSAINT-NOËL)

**LES MERCREDIS** (DURANT L'ANNÉE)  
À LA JOURNÉE OU DEMI-JOURNÉE

**ACCUEIL DES ENFANTS DES COMMUNES :**  
CHUZELLES-VILLETTE DE VIENNE-LUZINAY-SERPAIZE

**ACTIVITÉS DÉTENTE ET LOISIRS**

**THÉÂTRE**

**THÉÂTRE ENFANTS 8/12 ANS DE 18H/19H**  
**12/15 ANS DE 19H-20H**  
**MARDI A CHUZELLES**  
**MERCREDI A LUZINAY**

**THÉÂTRE ADOS 15/18 ANS LE JEUDI LUZINAY**  
**18H45H A 20H15**

**THÉÂTRE ADULTES**  
**COURS DEUX FOIS PAR MOIS**  
**LE MERCREDI A CHUZELLES DE 20H15 A 22H15**  
**LE VENDREDI A LUZINAY DE 19H30 A 23H**

**YOGA**

**ADULTES A CHUZELLES MERCREDI 20H A 21H30**

**ATELIERS CRÉATION** ENFANTS ET ADULTES  
A CHUZELLES LE JEUDI

**APPRENTISSAGE DU DESSIN** -ACQUISITION DES BASES DE  
LA COULEUR-PRATIQUE DES TECHNIQUES : PEINTURE-PASTEL-AQUARELLE-ENCRE ...

**INSCRIPTIONS A CHUZELLES MILLE CLUB**  
**LES MARDIS 10H A 19H30 ET MERCREDI 7H30 A 18H30 DU 2/09 AU 18/09**  
**MÊME POUR UN COURS D'ESSAI VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE**

LES ACTIVITÉS SONT PAYABLES A L'ANNÉE L'ASSOCIATION ACCEPTE LE PAIEMENT ÉCHELONNÉ PARTICIPE AU CHÉQUIERS  
JEUNES - CHÈQUES VACANCES ET AIDE DE VOS C.E AGRÉMENT DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

# RANDONNEE PEDESTRE



L'association familiale de CHUZELLES vous propose les dimanches 28 septembre et 19 octobre 2003 deux randonnées pédestres à la journée.

28 septembre : dent de Crolles à partir du col du coq (dénivelé: environ 700 m).

19 octobre : randonnée dans le Pilat (dénivelé: environ 500m)

Départ en voitures particulières de Chuzelles à 7h30 précise place de la mairie. Prévoir le pique-nique.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

Renée PRAS

☎ 04 - 74 - 57 - 92 - 45

## Le club des anciens de Chuzelles

### Le trait d'union

Le trait d'union organise son concours de coince le dimanche 26 octobre 2003 au mille club de Chuzelles à partir de 14 heures. Toutes les doublettes seront primées. Venez nombreux vous serez très bien accueillis.

Ensuite le dimanche 23 novembre choucroute party ouverte à tout le monde.

Le jeudi 11 décembre repas de Noël et anniversaires pour les 70 et 80 printemps de nos jeunes anciens toujours bien dans leurs basques et après cette manifestation cette année 2003 se terminera.

Pour 2004 le jeudi 8 janvier tirage des rois et nos anciens auront droit au Cerdon et à la traditionnelle galette des rois pour clôturer cette fête amicale entre nous.

Le dimanche 14 mars 2004 concours de belote coincée du printemps.

Nous nous réunissons tous les jeudis après-midi de 14 heures à 18 heures. C'est la coinche qui prime mais nous avons d'autres jeux scrabble, domino, chevaux, dames Il y en a pour tous les goûts et les couleurs et pétanque pendant l'été.

Tous ceux et celles qui veulent nous rejoindre vous y êtes cordialement invités.

Le bureau

**F.C. SEVENNE**



# Avec la rentrée les entraînements ont repris !

**F.C. SEVENNE**



**Si vous souhaitez pratiquer le football  
Il n'est pas trop tard pour s'inscrire.**

**Pour tout renseignement n'hésitez pas à  
contacter un membre du bureau**

*Quelques dates à retenir*

15/11/03	repas dansant
11/01/04	boudin
20/03/04	soirée dansante
du 05 au 09/04/04	stage foot vacances

Composition du nouveau bureau suite à l'assemblée générale du 13  
juin 2003 :

Président :	H. LEBORGN	☎ 06-73-50-68-55
Trésorière :	A. RUIZ	☎ 04-74-57-00-55
Secrétaire :	C. MALEYSSON	☎ 04-74-57-02-56

## **3<sup>ème</sup> marché de Noël - 6 décembre 2003**



**Pour sa 3<sup>ème</sup> édition, le marché de Noël  
aura lieu le samedi 6 décembre 2003  
au centre village.**

**Si vous souhaitez exposer vous pouvez venir  
retirer en mairie une fiche d'inscription.  
La date limite des inscriptions est fixée au  
samedi 1 novembre 2003.**

Bulletin tiré à 800 exemplaires  
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles  
N° 67 Dépôt légal – août 2003